

## COMMUNE DE BISEL

# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BISEL

## DE LA SEANCE DU 22 avril 2024

Date de la convocation : 16 avril 2024

### Sous la présidence de M. Joseph BERBETT – maire

Le maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.

#### Présents :

M. Edouard RIFF – 1<sup>er</sup> adjoint, Mme Christine EBERHARDT – 2<sup>ème</sup> adjointe, et M. Gaël LAMBALOT, M. Jérémie BURGY, M. Sébastien BERGER, M. Yannick SCHWEITZER, Mme Anne-Laure GRAFF, Mme Elisabeth ZEYER, conseillers municipaux,

Absents non excusés : néant

Absents excusés et non représentés : M. Mathieu WIRA

Ont donné procuration : M. Marc BERGER – 3<sup>ème</sup> adjoint (procuration à M. Joseph BERBETT), M. Denis GROELL (procuration à Mme Anne-Laure GRAFF), Mme Cindy BARRET (procuration à Mme Christine EBERHARDT)

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M. Edouard RIFF

#### ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour retenu est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- 1. SIS Riespach-Feldbach-Bisel : fermeture de classe et projet de restructuration
- 2. ONF : programme des travaux 2024
- 3. Territoire d'Energie Alsace : Substitution de la commune de BISEL par Territoire d'Energie Alsace pour la perception du produit de la Taxe TICFE-C – par communale et ses modalités de reversement
- 4. Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations

#### **Informations et communications diverses**

- Information Compte A Terme
- Maison Pour Tous
- Armoire à livres
- Journée Citoyenne
- Cadrans de l'église
- CCS :

- augmentation des taxes
- valorisation des déchets verts
- installation de nouveaux compteurs au cimetière et à la mairie
- Trame Verte et Bleue
- ONF : conférence « Des racines et des Hommes » du 06/04/2024
- SIGFRA : information budget
- EPAGE : information budget
- BRIGADE VERTE : information AG du 09/04/2024

## **Désignation d'un secrétaire de séance**

---

Vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que « au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DESIGNE** Monsieur Edouard RIFF comme secrétaire de la présente séance.

**A l'unanimité des membres présents et représentés (12 pour, 0 contre, 0 abstention)**

## **Proposition d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour**

---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la proposition d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

Point n° 5 – Avis pour l'agrément d'un garde-chasse particulier pour l'Association de Chasse Saint Colomban- Roosberg

Point n°6 – Avance sur l'extension du réseau AEP pour la parcelle n°113 section 7.

**A l'unanimité des membres présents et représentés (12 pour, 0 contre, 0 abstention)**

## **Point 1 – SIS Riespach-Feldbach-Bisel : fermeture de classe et projet de restructuration**

---

2024-D18

Nomenclature ACTES : 8.1

Monsieur le Maire expose que dans un courrier du 5 mars 2024 dont la commune a reçu une copie, l'inspecteur d'académie informe Madame la présidente du SIS Riespach-Feldbach-Bisel, qu'au vu des effectifs annoncés la 3<sup>ème</sup> classe en élémentaire sera fermée dès la rentrée de septembre 2024.

Ainsi, il n'y aura plus qu'une classe sur le site de Bisel.

Monsieur le Maire explique que le sujet a été évoqué lors de la réunion du 02/04/2024 et selon une réflexion interne au SIS Riespach-Feldbach-Bisel, il serait envisagé de regrouper l'ensemble des classes sur le site de Riespach.

Parmi les arguments avancés :

- une économie substantielle sur les coûts de fonctionnement
- les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2024-2025 est de 75 élèves
- une projection optimiste pour la rentrée 2025-2026 annonce au mieux 65 élèves

Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal de Bisel et ouvre le débat.

Les membres du Conseil municipal souhaitent souligner les points suivants :

- Le bâtiment de l'école de Bisel est plus récent
- L'ergonomie des salles, dans la largeur, est plus adaptée aux classes à niveaux multiples
- L'ensemble du bâtiment est de plain-pied
- Les équipements sportifs sont plus nombreux : Maison Pour Tous, terrain de foot, plateau sportif

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DEMANDE** au SIS Riespach-Feldbach-Bisel de surseoir à la décision de fermer le site de Bisel, le délai à la rentrée de septembre 2024 étant trop court pour prendre une décision de cette importance ;

**DEMANDE** au SIS Riespach-Feldbach-Bisel, de produire des détails sur les économies avancées et d'informer plus et en amont, les communes concernées ;

**DECIDE** de maintenir ouvert le site de Bisel au moins pour l'année scolaire 2024-2025 ;

**DECIDE** puisque le nombre de classes maternelle est diminué, de réduire à 1 et ½ les postes d'ATSEM.

**A l'unanimité des membres présents et représentés (11 pour, 1 contre Mme ZEYER Elisabeth en raison de la réduction du nombre de postes d'ATSEM, 0 abstention)**

## **Point 2 – ONF : Programme des travaux 2024**

---

2024-D19

Nomenclature ACTES : 8.8

Monsieur Yannick SCHWEITZER présente au Conseil Municipal le programme d'actions pour l'année 2024 proposé par l'ONF (devis détaillé en annexe):

**Travaux sylvicoles :**

**Sous-total : 4 280,00€ HT**

**Travaux d'infrastructure :**

**Sous-total : 1 182,00 € HT**

**Travaux divers :**


**Sous-total : 350,00 € HT**

**TOTAL : 5 810,00 € HT**

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le programme d'actions 2024 présenté par les services de l'ONF pour un montant de 5 810 € H.T. en forêt communale de BISEL pour l'année 2024.

**AUTORISE** le maire à signer ce dernier et approuver par voie de conventions, ou de devis, leur réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal.

 <p><b>Office National des Forêts</b> Siège : 2B Avenue du Général Leclerc 94704 MAISONS ALFORT CEDEX SIRET : 662 043 116 04119</p>	<p><b>Programme d'actions pour l'année 2024</b> PRC-24-869316-00360287</p>
<h2>FORÊT COMMUNALE de BISEL</h2>	

<b>Office National des Forêts</b> AGENCE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN UT SUNDGAU Avenue du 8eme Regiment de Hussa 68130 ALTKIRCH Tél : 03 89 25 65 21	<b>Destinataire</b> COMMUNE DE BISEL 2 RUE PRINCIPALE 68580 BISEL
Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier. Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services forestiers (CNPTSF). Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).	

DESSCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
<b>TRAVAUX SYLVICOLES</b>			
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance (*) Localisation : 1.a, 13.u, 15.a	2,20	KM	
<input type="checkbox"/> Cloisonnement d'exploitation : maintenance (*) Localisation : 15.a, 20.u	7,45	KM	
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles (*) Localisation : 2.u, 11.u, 12.a	1,20	HA	
<input type="checkbox"/> Dégagement de plantation ou semis artificiel (*) Localisation : 1.a, 13.u, 14.c, 15.a	2,40	HA	
<b>Sous-total</b>			<b>4 280,00 € HT</b>
<b>TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE</b>			
<input type="checkbox"/> Travaux d'entretien de piste/chemin (*) Localisation : 10.c, 12.a, 17.u, 8.u	0,40	KM	
<input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des accotements et talus (*) Localisation : Travaux de fauchage sur l'ensemble du massif	10,00	KM	
<b>Sous-total</b>			<b>1 180,00 € HT</b>
<b>TRAVAUX DIVERS</b>			
<input type="checkbox"/> Abattage d'arbres d'un diamètre supérieur à 0,30 m - Sécurisation des lots de bois de chauffage (*) Localisation : Travaux divers sur l'ensemble du ban communal	1,00	FO	
<input type="checkbox"/> Matérialisation des lots de bois de chauffage	80,00	M3A	
<b>Sous-total</b>			<b>350,00 € HT</b>
			<b>Total : 5 810,00 € HT</b>

**A l'unanimité des membres présents et représentés (12 pour, 0 contre, 0 abstention)**

### **Point 3 - Territoire d'Énergie Alsace : Substitution de la commune de BISEL par Territoire d'Énergie Alsace pour la perception du produit de la Taxe TICFE-C – part communale et ses modalités de reversement**

---

2024-D20

Nomenclature ACTES : 7.2

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article 54 de la loi de finances n°2020-1721 du 29 décembre 2020 prévoyant le remplacement de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) par la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) ;

Vu l'article L. 2333-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 13 février 2024 fixant la clé de répartition à utiliser pour effectuer le reversement aux communes ;

Le Maire expose, que sur délibérations concordantes de son Conseil municipal et du Comité Syndical, l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à TEA de se substituer aux communes pour la perception de la TICFE et pour le reversement de cette dernière aux communes.

TEA reversera 99% de la taxe perçue aux communes membres sur la base de la clé de répartition suivante : versement en année N au prorata de l'année N-1 des consommations des gammes tarifaires inférieures à 250kVA.

Le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur cette disposition et précise qu'elle demeure valable tant que la commune ne rapporte pas sa délibération par une nouvelle décision contraire.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** les modalités de reversement par TEA de la TICFE telles qu'exposées ci-dessus.

**CHARGE** le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération

**A l'unanimité des membres présents et représentés (12 pour, 0 contre, 0 abstention)**

## Point 4 - Information des décisions du maire dans le cadre de ses délégations

2024-D21

Nomenclature ACTES : 2.3.3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions d'urbanisme qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

### Déclarations d'intention d'aliéner :

Situation du bien	Vendeur(s)	Acheteur(s)	Type de bien	Décision
Sect 7 – Parcelle 113	WIRA Serge WIRA Yves WIRA Laurent WIRA Joël	TORRES Mathias CONTRARATO - GOEPFERT Laura	Non bâti	Pas de préemption
Sect 7 – Parcelle 114	RIFF Edouard	RIETH André et PAYEN Aude	Non bâti	Pas de préemption
Sect 2 – Parcelle 250	WIRA Serge WIRA Yves WIRA Laurent WIRA Joël	BURTSCHY Martine	Non bâti	Pas de préemption

**Le Conseil municipal,**

**PREND ACTE** des informations présentées.

**A l'unanimité des membres présents et représentés (12 pour, 0 contre, 0 abstention)**

## Point 5 – Avis pour l'agrément d'un garde-chasse particulier pour l'Association de Chasse Saint Colomban- Roosberg

2024-D22

Nomenclature ACTES : 9.1

Monsieur le Maire expose que suite à la re-location de la chasse communale à l'Association de Chasse Saint Colomban- Roosberg, le Président M. François CURIE souhaite nommer M. KLOETZLEN Jean-Jacques né le 08.06.1954 à Dannemarie, domicilié à MERTZEN 9 rue du Herrenweg, comme garde-chasse particulier.

**VU** la déclaration faite par l'association de Chasse Saint Colomban- Roosberg, par le biais d'un acte de nomination d'un garde-chasse particulier, conformément à l'article 23 du Cahier des Charges des Chasses Communales du Haut-Rhin 2024/2033.

**VU** l'avis favorable de la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

**DONNE** un avis favorable à la nomination de M. KLOETZLEN Jean-Jacques né le 08.06.1954 à Dannemarie, domicilié à MERTZEN 9 rue du Herrenweg, comme garde-chasse particulier.

**A l'unanimité des membres présents et représentés (12 pour, 0 contre, 0 abstention)**

## **Point 6 – Avance sur l'extension du réseau AEP pour la parcelle n°113 section 7**

2024-D23

Nomenclature ACTES : 7.7

Monsieur le Maire expose que les deux terrains situés section 07, parcelles n°113 et n°114 au lieu-dit Hueb, ont été vendus récemment. Un permis de construire pour une maison individuelle a été accordé pour la parcelle 114. Le chantier a débuté le 08/04/2024.

L'attention de Monsieur le Maire a été attirée sur le fait que le chantier actuellement en cours risque fortement d'être bloqué, les pétitionnaires du permis PC06803923E0005 ayant été informé par l'acheteur de la parcelle n°113 section 07 qu'il ne pourrait pas assumer dans l'immédiat le coût des travaux d'adduction en eau potable (AEP) fixés à 3 735,90€ TTC, selon un devis de l'entreprise ENCER du 03/04/2024.

Il ajoute que la Communauté de Communes Sundgau, dans son avis du 15/01/2024 au PETR dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire PC06803923E0005, préconise de procéder aux travaux en même temps pour les deux parcelles, afin de mutualiser les coûts.

De plus, les travaux projetés impliqueront d'ouvrir le trottoir rue de Heimersdorf. Il serait effectivement judicieux de procéder à ces travaux en même temps.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de faire procéder à sa charge aux travaux d'adduction en eau potable de la parcelle n°113 section 07, et de demander le remboursement des frais au propriétaire/pétitionnaire dès l'obtention du permis de construire.

**CONSIDERANT** la nécessité de ne pas bloquer la construction de la parcelle n°114 section 07 ;

**CONSIDERANT** l'aspect pratique exposé par la Communauté de Communes Sundgau dans son avis du 15/01/2024 au PETR dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire PC06803923E0005, à savoir de procéder à la réalisation des travaux pour les parcelles n°113 section 07 et n°114 section 07 en même temps afin de mutualiser les coûts ;

**CONSIDERANT** que si ces travaux sont faits plus tard, il faudra rouvrir le trottoir une 2ème fois ;

**CONSIDERANT** qu'il est important de trouver une solution à cette situation, pour l'intérêt de la commune et de sa population.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le Maire à payer à titre temporaire la part des travaux d'adduction en eau potable de la parcelle n°113 section 07, pour un montant de 3 735,90€ TTC ;

**CHARGE** le Maire de veiller, le cas échéant, à émettre un titre au nom du pétitionnaire du futur permis de construire sur la parcelle n°113 section 07 à BISEL, de la somme de 3 735,90€ ;

**CHARGE** le Maire d'en informer le propriétaire actuel, qui devra lui-même en informer le nouveau propriétaire en cas de revente de la parcelle n°113 section 7.

**A l'unanimité des membres présents et représentés (12 pour, 0 contre, 0 abstention)**

Madame Elisabeth ZEYER a quitté la séance à 20h15.

## **Informations et communications diverses**

### **Informations :**

- Information Compte A Terme  
La DGFIP n'a pas autorisé le placement de 200 000€ demandés. L'origine des fonds étant un prêt dont l'usage n'était pas clairement défini pour des travaux, ceux-ci sont considérés comme un excédent de trésorerie, non éligible au placement en CAT.
- Maison Pour Tous
  - Mise en place d'un radiateur dans la salle de réunion
  - Mise en place d'un robinet de basculement aux bouteilles de gaz extérieures
- Armoire à livres  
Monsieur le Maire souhaite remercier M et Mme André ROGER pour le don de l'armoire et M. Christophe REIMANN pour le toit de protection.
- Pompe à eau rue des forges  
Monsieur le Maire souhaite remercier M et Mme André ROGER pour le don de la pompe à eau qui sera mise en place rue des forges. En attendant de trouver une auge adaptée à la pompe, une préparation et des plantations sont envisagées. Un devis a été demandé à l'entreprise BRISSINGER de BISEL.
- Journée Citoyenne  
Plusieurs ateliers sont prévus, les inscriptions sont toujours ouvertes.
- Cadran de l'église  
Suite à la chute d'une des horloges de l'église, un devis d'un montant de 579,36€ TTC a été signé pour renforcer les 2 autres cadrans.
- CCS
  - Augmentation des taxes de 3,9%
  - Valorisation des déchets verts : la CCS étudie la possibilité de supprimer les bennes déchets verts et de mettre en place deux plateformes à DURMENACH et ILLFURTH en n'autorisant que le dépôt de branchages, les produits de tonte seront interdits.
  - A la demande de la CCS, installation de nouveaux compteurs d'eau au cimetière et à la mairie.
- Réunion Trame Verte et Bleue du 26/03/2024  
Sensibilisation, temps d'échange et perspectives pour la commune.
- ONF
  - Conférence « Des racines et des Hommes » du 06/04/2024
  - Dicrane vert : réunion prévue le 31/05/2024 en mairie



- Réunion SIGFRA
  - Information budget
  - Participation de 6,5€/hectare/habitant
  - Sortie de la commune de HECKEN qui devra participer aux frais de licenciement, le cas échéant
  - Demande de sortie de la commune d'ALTENACH qui si elle est acceptée, devra également participer aux frais de licenciement
  - Le nombre d'arbres dépérissant est en augmentation, ce qui représente une perte financière importante
  
- Réunion EPAGE du 12/04/2024
  - Information budget
  - Pas d'augmentation prévue
  - Plus de prêts en cours
  - Un comité de pilotage pour trouver un lieu pour les bureaux de l'EPAGE a été créé. Actuellement, ceux-ci se trouvent à la Maison de la Nature
  
- BRIGADE VERTE
  - Information AG du 09/04/2024
  - Augmentation de la participation de 0,15€, soit de 1,35 à 1,50€/habitant/hectare. Cette hausse s'explique par le fait du remplacement des véhicules vers un modèle équivalent mais plus cher, du coût du carburant qui a également augmenté, du remplacement du parc informatique et du coût des tenues des agents qui ont dû être changées suite aux nouvelles normes
  - Une opération de démoustication a été effectuée par hélicoptère
  - Le Syndicat est confronté à une rotation importante des effectifs. Les agents une fois formés partent du fait du manque d'attrait du métier, notamment financier
  
- Elections européennes
  - Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h à la MPT
  - Les demandes d'inscription sur les listes électorales sont possibles jusqu'au 1<sup>er</sup> en ligne et jusqu'au 3 mai en mairie
  - Les électeurs de BISEL peuvent tenir un créneau de 2h pendant la période du scrutin, se signaler en Mairie
  
- Récupération de l'eau de pluie
  - La mise en place d'une de récupération de l'eau de pluie à l'église est à l'étude. Une subvention peut être envisagée. Un devis a été demandé à l'entreprise BRISSINGER de BISEL

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h42.

## Décisions prises lors du Conseil Municipal

### ORDRE DU JOUR de la séance du 22 avril 2024 :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- 5. SIS Riespach-Feldbach-Bisel : fermeture de classe et projet de restructuration
- 6. ONF : programme des travaux 2024
- 7. Territoire d'Energie Alsace : Substitution de la commune de BISEL par Territoire d'Energie Alsace pour la perception du produit de la Taxe TICFE-C – par communale et ses modalités de reversement
- 8. Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations

2024-D18	SIS Riespach-Feldbach-Bisel : fermeture de classe et projet de restructuration - <i>approuvé à l'unanimité (11 pour, 1 contre, 0 abstention)</i>
2024-D19	ONF : programme des travaux 2024 - <i>approuvé à l'unanimité (12 pour, 0 contre, 0 abstention)</i>
2024-D20	Territoire d'Energie Alsace : Substitution de la commune de BISEL par Territoire d'Energie Alsace pour la perception du produit de la Taxe TICFE-C – par communale et ses modalités de reversement - <i>approuvé à l'unanimité (12 pour, 0 contre, 0 abstention)</i>
2024-D21	Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations - <i>approuvé à l'unanimité (12 pour, 0 contre, 0 abstention)</i>
2024-D22	Avis pour l'agrément d'un garde-chasse particulier pour l'Association de Chasse Saint Colomban- Roosberg - <i>approuvé à l'unanimité (12 pour, 0 contre, 0 abstention)</i>
2024-D23	Avance sur l'extension du réseau AEP pour la parcelle n°113 section 7 - <i>approuvé à l'unanimité (12 pour, 0 contre, 0 abstention)</i>

#### **Présents :**

M. Edouard RIFF – 1<sup>er</sup> adjoint, Mme Christine EBERHARDT – 2<sup>ème</sup> adjointe, et M. Gaël LAMBALOT, M. Jérémie BURGY, M. Sébastien BERGER, M. Yannick SCHWEITZER, Mme Anne-Laure GRAFF, Mme Elisabeth ZEYER, conseillers municipaux,

**Absents non excusés :** néant

**Absents excusés et non représentés :** M. Mathieu WIRA

**Ont donné procuration :** M. Marc BERGER – 3<sup>ème</sup> adjoint (procuration à M. Joseph BERBETT), M. Denis GROELL (procuration à Mme Anne-Laure GRAFF), Mme Cindy BARRET (procuration à Mme Christine EBERHARDT)

Suivent les signatures